

En ligne tous les mardis

28 juin 2016

**LA VIE ECONOMIQUE**

- [Le « Brexit » l'emporte à 51,9 %, selon les résultats définitifs](#)
- [Le chômage repart à la hausse en mai](#)
- [France : recul marqué du climat des affaires en juin](#)
- [Cadres : ces secteurs d'activité proposent le plus d'offres d'emploi](#)
- [Le livret A n'avait plus enchaîné trois mois consécutifs dans le vert depuis 2013](#)
- [Les inondations ont coûté un milliard d'euros](#)
- [Les livreurs à vélo sont-ils des salariés comme les autres ?](#)
- [Les acteurs du tourisme portent plainte contre Airbnb](#)
- [Tafta : « Il ne peut pas y avoir d'accord de traité transatlantique », déclare Manuel Valls](#)

**COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

- [Protection sociale : les syndicats tentent de faire plier Marisol Touraine](#)

**FISCALITE**

- [Panama Papers : une grande fortune française en garde à vue](#)
- [Macron : une réforme de l'ISF est nécessaire](#)

**LA VIE DES ENTREPRISES**

- [Prime Now : le service de livraison d'Amazon qui inquiète la mairie de Paris](#)
- [La Poste : moins d'un départ sur deux remplacé en 2015](#)

**LA VIE DES DEPARTEMENTS**

- [Nouvelle baisse du chômage à Paris au mois de mai](#)
- [Le chômage continue à baisser dans les Hauts-de-Seine en avril](#)
- [Le chômage repart à la hausse dans les Yvelines](#)
- [Essonne : 85 610 demandeurs d'emploi en mai 2016](#)
- [Val-de-Marne : 60 demandeurs d'emploi en moins en un mois](#)

- [Seine-et-Marne : le chômage a reculé légèrement en mai](#)
- [210 chômeurs de moins en Seine-Saint-Denis](#)
- [Val-d'Oise : hausse du chômage de 0,4 % en mai](#)

**LA VIE DES REGIONS**

- [La région Ile-de-France veut aider les TPE et les PME à se financer](#)

**LIVRES / REVUES DIVERSES**

- [FCGA : "Activité et tendances 2015", L'activité des TPE en 2015 par la Fédération des centres de gestion agréés](#)

**Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Le « Brexit » l'emporte à 51,9 %, selon les résultats définitifs

Le 23/06/16, les Britanniques ont voté, par référendum, pour le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE). Le vote : 51,9 % pour la sortie de l'Europe. Taux de participation : 72,2 %. Par pays : Irlande du Nord : 55,8 % pour la sortie, Angleterre : 53,4 % pour la sortie, Pays de Galles : 52,5 % pour la sortie, Ecosse : 62 % contre la sortie et pour le maintien dans l'UE. Les premières conséquences à l'intérieur du Royaume-Uni : David Cameron, premier ministre, a annoncé sa démission pour l'automne, Mme Sturgeon, premier ministre d'Ecosse, a déclaré que, vu le désaccord entre l'Ecosse et le reste du Royaume sur l'Europe, la question d'un nouveau référendum sur l'indépendance de l'Ecosse était « *sur la table* ». Enfin, les résultats du vote britannique ont eu pour conséquence un décrochage des marchés, la livre Sterling atteignant son niveau le plus bas depuis 1985.

[http://www.lemonde.fr/referendum-sur-le-brexit/live/2016/06/23/en-direct-jour-de-vote-sur-le-brexit-au-royaume-uni\\_4956691\\_4872498.html](http://www.lemonde.fr/referendum-sur-le-brexit/live/2016/06/23/en-direct-jour-de-vote-sur-le-brexit-au-royaume-uni_4956691_4872498.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 23/06/2016)

### ● Le chômage repart à la hausse en mai

Le 24/06/16, le **ministère du Travail** a rendu public les chiffres du chômage pour le mois de mai. Il en ressort qu'après deux mois consécutifs de baisse, le nombre de demandeurs d'emploi est reparti à la hausse (+ 0,3 %, soit 9 200 chômeurs). Notons que sur trois mois, l'indicateur de Pôle Emploi est toujours en baisse (- 2 %, soit - 70 700 chômeurs) ; sur un an il en va de même (- 1 %, soit - 34 400 chômeurs). Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucune activité) en mai est de 3,52 millions de personnes en métropole, 3,78 millions si l'on inclut l'Outre-mer. Si l'on ajoute les chômeurs ayant exercé une activité (catégories B et C) à la catégorie A, l'augmentation est plus importante (+ 0,6 %), avec 5,43 millions de personnes en métropole, 5,73 millions de personnes si l'on inclut l'Outre-mer. **Le ministère du Travail** : « *Les mouvements de grève ont nécessairement eu un impact sur l'activité, [au même titre que] l'effet inondation, [même si les méfaits de ces deux facteurs sur l'emploi] ne sont pas chiffrés* ». Pour certains experts, cette hausse était prévisible, la baisse du mois d'avril ayant été marquée par une « *hausse inhabituellement forte [(+ 25 %) et] inexplicquée [des sorties pour défaut d'actualisation]* ». Ce qui rejoint le constat de **la Dares**, l'organisme de statistiques du ministère du Travail : « *En mai, le nombre de réinscriptions sur les listes est élevé, à la suite de [ces] sorties* ». **Par tranches d'âge** : le chômage des jeunes est en augmentation (+ 0,9 %, soit + 4 400 chômeurs). Sur trois mois, la tendance reste bonne (- 1,8 %), de même que sur un an (- 7,6 %). Les seniors : si leur situation s'améliore en mai (- 0,1 %) et sur trois mois (- 1,3 %), ce pour le troisième mois consécutif, elle se dégrade sur un an (+ 4,2 %). **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « *[Les baisses récentes témoignent] d'une amélioration en profondeur de la situation sur le marché du travail* ». Le chômage de longue durée baisse en mai (- 0,6 %) et sur trois mois (- 1,3 %), mais reste en hausse sur un an (+ 3,6 %). L'ancienneté à Pôle Emploi (toutes catégories confondues, A, B et C) est, pour la première fois depuis 2012, en recul. Les chômeurs sont inscrits en moyenne depuis 579 jours (contre 583 jours en avril). Signalons enfin que mai a été marqué par une forte hausse des entrées en formation, « *sans doute liée au déploiement du plan de 500 000 formations supplémentaires pour les chômeurs* ». Ainsi, ceux qui partent en formation basculent dans la catégorie D des listes de Pôle emploi. Cette dernière catégorie a par conséquent augmenté en mai (+ 4,9 %, soit 13 800 personnes) « *et s'est établie à un niveau jamais atteint depuis que Pôle emploi répertorie ces demandeurs d'emploi* ».

[http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20160624.CHA1091/france-le-chomage-repart-en-legere-hausse-en-mai.html#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20160624](http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20160624.CHA1091/france-le-chomage-repart-en-legere-hausse-en-mai.html#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20160624)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 24/06/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● France : recul marqué du climat des affaires en juin

Dans un communiqué daté du 23/06/16, l'**Insee** a déclaré qu'au mois de juin, le climat des affaires dans l'Hexagone s'était dégradé. Calculé à partir des réponses données par des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité, l'indicateur est descendu à 100 points

(contre 102 en mai), retournant ainsi à son « *niveau moyen de long terme* ». Sont particulièrement touchés l'industrie et les services. Dans les services, tous les secteurs sont atteints : l'immobilier, les transports et l'hébergement-restauration, « *dans un environnement social marqué par les protestations contre le projet de loi Travail* ». En conséquence de quoi, les chefs d'entreprises sont plus négatifs sur leur activité passée comme future. **L'Insee** : « *L'indicateur de retournement pour l'ensemble de l'économie passe dans la zone indiquant une conjoncture défavorable* ». **Par secteurs. L'industrie** : son indicateur est à 102 (contre 103 attendu par les économistes sondés par Reuters, - 2 points par rapport à mai). **Les services** : leur indicateur a baissé de 3 points (98). **Le commerce** : l'indicateur est en baisse d'un point (103). Les dirigeants d'entreprises interrogés sont « *nettement plus négatifs sur leur activité passée mais leurs perspectives personnelles de production progressent encore* ». Par contre, ils sont nettement moins optimistes sur l'évolution globale de l'économie. Les carnets de commandes : ils sont quasiment stables, même si on note une baisse des commandes étrangères. **Le bâtiment** : l'indicateur est stable (95 pour le troisième mois consécutif). **L'Insee** : *Les entrepreneurs continuent de juger leurs carnets de commandes très peu garnis* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/france-recul-marque-du-climat-des-affaires-en-juin-581543.html#xtor=EPR-2-\[!actu-du-jour\]-20160623](http://www.latribune.fr/economie/france/france-recul-marque-du-climat-des-affaires-en-juin-581543.html#xtor=EPR-2-[!actu-du-jour]-20160623)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 23/06/2016, avec Reuters et AFP)

### ● **Cadres : ces secteurs d'activité proposent le plus d'offres d'emploi**

Le 22/06/16, l'**Apec** (association pour l'emploi des cadres) a publié sa note mensuelle sur l'évolution du marché des offres d'emploi cadre. Il en ressort, pour le mois de mai, une hausse du nombre des offres d'emploi (+ 89 points par rapport à mai 2015). **Challenges** précise qu'il s'agit « *d'offres d'emploi et pas de recrutements. Car une offre peut être modifiée ou republiée, être pourvue en interne ou le recrutement peut même être abandonné* ». Tous les secteurs sont concernés, et ceux qui déploient le plus d'offres d'emploi aux cadres sont les secteurs "commercial, marketing", "informatique" et "études, R&D". Ce sont ces mêmes secteurs qui concentrent l'essentiel des offres confiées à l'Apec. De manière plus précise, signalons que, de juin 2015 à mai 2016, il y a eu près de 810 000 offres d'emploi publiées sur le site Apec.fr ; sur ce nombre, 27 % émanaient d'entreprises du secteur "commercial, marketing" (+ 9 % sur les 12 derniers mois), 25 % du secteur "informatique" (+ 13 % sur les 12 derniers mois), 13 % du secteur "études, recherche et développement" (+ 12 % sur les 12 derniers mois). Evidemment, la situation est différente selon les secteurs. L'atout du secteur "commercial, marketing" tient dans la croissance très forte des fonctions "commerce international" (+ 45 %) et "administration des ventes et SAV" (+ 30 %). La fonction "ventes en magasin", elle, connaît par contre un repli de 7 %. Dans le secteur "informatique", la fonction "direction informatique" voit son nombre d'offres s'envoler (+ 54 %), bien qu'elle reste la fonction la moins représentée du secteur (à peine 8 264 offres sur 12 mois sur les 200 632 émanant du secteur). Connaissent également une croissance forte et solide les domaines "informatique web, sites et portails internet" (+ 24 %) et "informatique industrielle" (+ 19 %). Enfin, on note pour les secteurs "Ressources humaines", "santé, social, culture" et "communication, création" (soit à peine 6 % de l'ensemble des offres de 12 derniers mois) une progression du nombre d'offres de 20 % à 22 %.

[http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20160621.CHA0893/cadres-ces-secteurs-d-activite-proposent-le-plus-d-offres-d-emploi.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160622](http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20160621.CHA0893/cadres-ces-secteurs-d-activite-proposent-le-plus-d-offres-d-emploi.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160622)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 22/06/2016, Valérie Xandry)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Le livret A n'avait plus enchaîné trois mois consécutifs dans le vert depuis 2013**

Le 22/06/16, la **Caisse des dépôts** a publié des données qui indiquent que le **Livret A**, avec une collecte de 400 millions d'euros, soit une collecte nette positive pour le troisième mois consécutif, se redresse au mois de mai. Mais si l'on regarde les cinq premiers mois de 2016, force est de constater que le Livret A reste « *dans le rouge* » (350 millions de décollecte nette). Pour le même mois de mai, les retraits ont été plus importants pour le livret de développement durable (**LDD**) que les dépôts (à hauteur de 40 millions d'euros). Fin mai, l'encours total sur le Livret A et le LDD a atteint 356,6 milliards d'euros. Rappelons que ces

fonds ont pour vocation de financer, entre autres, le logement social en France. **Philippe Crevel**, économiste, dans Le Cercle de L'épargne : « *Ce regain de forme est imputable à la dissipation des effets psychologiques de la baisse du taux du Livret A, intervenue le 1er août 2015, et à un niveau élevé d'épargne de la part des ménages. [...] Le nombre réduit de "ponts" a pu également conduire les Français à épargner un peu plus que les années précédentes* ». Depuis trois ans, le Livret A et le LDD pâtissent de la baisse graduelle de leur rémunération « *même si, à 0,75 % depuis août dernier, un plus bas historique, elle se compare favorablement aux autres produits financiers, taxés et moins liquides, dans l'environnement de taux très bas actuels* ». Prochaine révision du taux : le 01/08/2016.  
[http://www.latribune.fr/vos-finances/epargne/le-livret-a-n-avait-plus-enchaîne-trois-mois-consecutif-dans-le-vert-depuis-2013-581064.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160622](http://www.latribune.fr/vos-finances/epargne/le-livret-a-n-avait-plus-enchaîne-trois-mois-consecutif-dans-le-vert-depuis-2013-581064.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160622)  
(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 22/06/2016, L.P., avec AFP et Reuters)

#### ● Les inondations ont coûté un milliard d'euros

Le 17/06/16, l'AFA (Association française de l'assurance) a indiqué qu'elle chiffrait les sinistres survenus suite aux inondations de fin mai « *autour d'un milliard d'euros* ». Les assurances ont reçu, en trois mois, 120 000 déclarations de sinistre. Toujours d'après l'AFA, 25 % des assurés ont déjà bénéficié d'avances sur indemnisation. Les déclarations de sinistre seront acceptées par les assureurs jusqu'au 30 juin 2016. Pour rappel, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 1 358 communes situées dans 24 départements, mesure qui entraîne une indemnisation plus rapide des sinistrés ayant été victimes des inondations.

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-inondations-ont-coute-un-milliard-d-euros\\_1803515.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-inondations-ont-coute-un-milliard-d-euros_1803515.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 17/06/2016, avec AFP)

#### ● Les livreurs à vélo sont-ils des salariés comme les autres ?

Le 20/06/16, trois anciens livreurs à vélo ont attaqué leur ex-employeur, la société Tok Tok Tok devant le Conseil des Prud'hommes de Paris. Ils entendaient ainsi faire requalifier leur contrat d'auto-entrepreneur en CDI. Le Conseil n'a pas pu trancher et a renvoyé la demande devant un juge départiteur. Le verdict devrait être connu dans un an. **Me Joureau**, avocat d'un des plaignants : « *C'est une question de fond très importante* ». En effet, les entreprises de livraison de repas, comme Tok Tok Tok, Take Eat Easy ou encore Deliveroo se sont multipliées ces derniers mois. A chaque fois sur un modèle identique : les livreurs sont inscrits comme auto-entrepreneurs. Chez Take Eat Easy, ils sont payés à la course (7,50 euros brut la livraison) ; chez Deliveroo, ils touchent un fixe horaire (7,50 euros) sur les heures de livraison, plus 2 euros pour chaque course. Avec parfois, pour l'ensemble des start-ups, des bonus "pluie" ou "Euro 2016". C'est ainsi qu'un des plaignants gagnait de 1 000 à 2 000 euros par mois. Sachant que le livreur doit payer lui-même son matériel, ses charges sociales (25 % environ), son assurance ou sa mutuelle, et qu'en cas d'accident, « *il ne bénéficie que d'une protection sociale réduite. Sauf s'il décide de surcotiser* ». **Me Lecot**, avocat de Tok Tok Tok, réfute le lien de subordination : « *Les livreurs travaillent avec l'application. Ils ont une totale liberté de se connecter et on ne les oblige jamais à travailler. Et ils peuvent, par ailleurs, travailler pour d'autres sociétés* ». **Jérôme Pimot**, l'un des plaignants devant les Prud'hommes, argue, lui, que « *les exemples de subordination sont légion : obligation de porter la tenue de l'entreprise, de se connecter à certaines heures pour obtenir des livraisons, sanctions...* ». **L'Express** : « *L'Urssaf, qui a attaqué Uber au printemps dernier afin que l'entreprise requalifie ses chauffeurs en CDI, pourrait aussi mettre son grain de sel à cette affaire même si elle se borne pour l'instant à indiquer qu'une "réflexion doit être menée sur le sujet"* ».

[http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/auto-entrepreneur/les-livreurs-a-velo-sont-ils-des-salaries-comme-les-autres\\_1804311.html](http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/auto-entrepreneur/les-livreurs-a-velo-sont-ils-des-salaries-comme-les-autres_1804311.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 20/06/2016, Cerise Sudry-Le Dû)

[Retour au sommaire](#)



### ● Les acteurs du tourisme portent plainte contre Airbnb

Le 23/06/16, l'Association pour un hébergement et un tourisme professionnels (Ahtop), ainsi que des syndicats professionnels et des hôteliers ont déclaré à l'Agence France-Presse qu'ils avaient déposé une plainte devant le parquet de Paris, dans le but de dénoncer la « concurrence déloyale » de plateformes de location de meublés en ligne, type Airbnb. **Jean-Bernard Falco**, président fondateur de l'Ahtop (qui représenterait 30 000 professionnels du tourisme) : « 61 personnes représentant 500 entreprises du secteur du tourisme ont déposé une plainte en novembre dernier, à l'encontre de différentes plateformes collaboratives et numériques, la plus significative étant Airbnb, mais il n'y a pas qu'elle, afin de dénoncer une concurrence déloyale de leur part. [...] Nous ne sommes pas du tout contre ces plateformes. Nous espérons que la France accueille 130 millions de visiteurs à horizon 2030, il est donc nécessaire d'avoir une offre d'hébergements développée et adéquate, mais nous demandons une équité avec ces plateformes, pour une saine concurrence, avec la garantie de la transparence pour le consommateur ». **Le cabinet d'avocats d'affaires Gide Loyrette Nouel** : « [Cette plainte] met en exergue le fait que l'activité de ces nouveaux acteurs économiques est à plusieurs titres en infraction avec la réglementation applicable ». **M. Falco** : « [L'Ahtop] demande ainsi aux parlementaires et au gouvernement d'inscrire définitivement dans le projet de loi la nécessité de justifier de sa qualité de propriétaire, ou de l'autorisation du bailleur, pour louer un bien sur ces plateformes ; l'obligation pour les plateformes de déclarer les revenus de leurs utilisateurs à l'administration fiscale ; la possibilité pour les communes de mettre en place une procédure d'enregistrement du loueur et enfin l'obligation pour les plateformes de s'assurer que nulle résidence principale n'est louée plus de 120 jours par an par leur intermédiaire ». **Airbnb**, qui collecte la taxe de séjour dans 20 villes en France, a publié en novembre une étude « dans laquelle il affirme avoir eu un impact économique positif de 2,5 milliards d'euros sur un an en France, pays qui constitue son deuxième marché après les États-Unis ».

[http://www.lepoint.fr/societe/les-acteurs-du-tourisme-portent-plainte-contre-airbnb-23-06-2016-2049050\\_23.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=uxOFFu9%2BJW7VTZQ0FSjPnsek3X\\_0q2HjMMe0S0dizk0esfLvjdXaEw%2B%2BYgll4SeQqrPcYDB1x228%2Bf5onDY00LKYe%2Buud#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160623](http://www.lepoint.fr/societe/les-acteurs-du-tourisme-portent-plainte-contre-airbnb-23-06-2016-2049050_23.php?M_BT=77616227272&m_i=uxOFFu9%2BJW7VTZQ0FSjPnsek3X_0q2HjMMe0S0dizk0esfLvjdXaEw%2B%2BYgll4SeQqrPcYDB1x228%2Bf5onDY00LKYe%2Buud#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160623)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 23/06/2016, AFP)

### ● Tafta : « Il ne peut pas y avoir d'accord de traité transatlantique », déclare Manuel Valls

Le 26/06/16, le premier ministre, **Manuel Valls**, a déclaré à Belleville-sur-Mer (Seine-Maritime) : « Il ne peut pas y avoir d'accord de traité transatlantique » de libre-échange entre l'UE et les États-Unis. **M. Valls** : « [Cet accord, appelé Tafta,] ne va pas dans le bon sens. [...] Dorénavant, aucun accord de libre-échange ne doit être conclu s'il ne respecte pas les intérêts de l'Union. L'Europe doit être ferme. La France y veillera. Et moi, je vous le dis franchement, il ne peut pas y avoir d'accord de traité transatlantique. [...] [Cet accord] imposerait [...] une vision qui ferait le lit non seulement des populismes, mais tout simplement une vision qui serait mauvaise pour notre économie ». Avant de dénoncer le « choix dramatique » qu'a représenté la suppression des quotas laitiers. **Le Monde** : « La France avait déjà durci le ton. Négocié dans le plus grand secret depuis la mi-2013, l'accord vise à supprimer les barrières commerciales et réglementaires entre l'UE et les États-Unis pour créer une vaste zone de libre-échange censée doper l'activité économique. Mais il est décrié pour son manque de transparence et pour l'impact qu'il pourrait avoir sur l'agriculture et l'environnement ».

[http://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2016/06/26/tafta-il-ne-peut-pas-y-avoir-d-accord-de-traite-transatlantique-declare-manuel-valls\\_4958400\\_1656941.html](http://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2016/06/26/tafta-il-ne-peut-pas-y-avoir-d-accord-de-traite-transatlantique-declare-manuel-valls_4958400_1656941.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 26/06/2016)

[Retour au sommaire](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Protection sociale : les syndicats tentent de faire plier Marisol Touraine

**La Tribune** s'est procuré une copie d'une lettre commune, signée par FO (qui est à l'origine de cette lettre), la CGT, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, et adressée le 16/06/16 à Marisol

Touraine, ministre des Affaires sociales. Dans cette lettre, les organisations syndicales (OS) de salariés demandent un retour des principes de solidarité dans la gestion de la prévoyance complémentaire. Ce qui gêne les OS : « *l'interdiction des clauses de désignation votée dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, généralisant les couvertures santé, confirmé par le Conseil constitutionnel le 13 juin 2013 porte préjudice aux entreprises les plus fragiles financièrement, en particulier les TPE et les PME* ». Ce qui signifie que l'obligation, « *au nom de la libre concurrence* », que toutes les entreprises adhèrent au même organisme assureur désigné par l'accord professionnel ne permettrait pas une « *mutualisation efficiente* ». **La lettre des OS** : « *[Or, à la différence de la santé, dont le coût de gestion est plus faible,] cette mutualisation est essentielle en particulier dans le cadre des risques les plus lourds* » (comme l'incapacité, l'invalidité, le décès). Pour faire face à ces risques, les entreprises provisionnent aujourd'hui des sommes importantes, ce qui fragilise la structure financière des plus petites d'entre elles. **La Tribune** : « *Pour assurer cette couverture, en l'absence de mutualisation, elles doivent - et leurs salariés avec elles - supporter l'envolée des taux de cotisation qui profitent essentiellement aux grandes compagnies d'assurances* ». Les OS rappellent la convergence entre ce qu'elles réclament et ce que préconisent le rapport de Dominique Libault sur la solidarité et la protection sociale complémentaire collective, la CJUE (cour de justice de l'Union européenne) et la Cour de cassation. Par conséquent, elles réclament qu'on revienne à la mutualisation en matière de prévoyance, puisque cette dernière « *répond à une utilité sociale et constitue un élément de solidarité auquel nous sommes attachés dans notre système de protection sociale. Nous attendons en conséquence que le Code de la Sécurité sociale garantisse une mutualisation réelle et efficace en matière de prévoyance dans le cadre des accords de branche* ». A l'heure où est écrit cet article, la lettre n'avait pas, à notre connaissance, reçu de réponse.

[http://www.latribune.fr/economie/france/protection-sociale-les-syndicats-tentent-de-faire-plier-marisol-touraine-581021.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160623](http://www.latribune.fr/economie/france/protection-sociale-les-syndicats-tentent-de-faire-plier-marisol-touraine-581021.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160623)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) 23/06/2016, Fabien Piliu)

## FISCALITE

### ● Panama Papers : une grande fortune française en garde à vue

Le 07/06/16, **Gérard Autajon**, industriel drômois, a été entendu par le fisc lors d'une première audience liée aux Panama Papers et d'une enquête menée par le parquet national financier. **Le sujet** : M. Autajon aurait dissimulé 22 millions d'euros au fisc jusqu'en 2014. M. Autajon aurait expliqué aux enquêteurs de la Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale (BNRDF) qu'il aurait touché des commissions sur des ventes, commission qui auraient été placées sur des comptes non déclarés en Suisse. Toujours d'après M. Autajon, ce sont ses banquiers qui lui auraient proposé « *des schémas offshore clé en main et notamment la création des deux fondations au Liechtenstein détentrices des comptes. Il n'aurait, par ailleurs, pas pioché dans les fonds offshore toutes ces années* ». En 2013, suite aux affaires HSBC et UBS, les banques suisses poussent leurs clients français à régulariser leur situation auprès du fisc. Elles auraient alors dit à M. Autajon qu'elles allaient fermer ses comptes. De ce fait, l'industriel aurait transféré son argent à Hong-Kong. Enfin, le cabinet Mossack Fonseca, d'où est partie l'affaire des Panama Papers, « *va déplacer les fonds vers les Bahamas via une société panaméenne et ensuite via une autre dans les Antilles néerlandaises* ». Pris par un contrôle fiscal, M. Autajon commence à négocier avec le fisc, mais les Panama Papers déclenchent finalement, en avril 2016, une enquête judiciaire.

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160619.CHA0815/panama-papers-une-grande-fortune-francaise-en-garde-a-vue.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160621](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160619.CHA0815/panama-papers-une-grande-fortune-francaise-en-garde-a-vue.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160621)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 19/06/2016, David Bensoussan)

[Retour au sommaire](#)

### ● Macron : une réforme de l'ISF est nécessaire

Le 23/06/16, **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, a déclaré qu'il était, selon lui, nécessaire d'engager une réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Pourquoi ? Parce que, estime-t-il, c'est indispensable pour développer « *l'investissement productif* » en France. Pour M. Macron, il s'agit bien d'une réforme, non de la suppression de l'ISF.

**M. Macron**, à l'occasion d'un colloque sur la croissance organisé par l'Institut Montaigne et le McKinsey Global Institute : « *Aujourd'hui, l'ISF pose un problème pour celles et ceux qui voudraient investir et aider [au développement économique]. [...] En France, on a beaucoup plus protégé le capital dormant que le capital productif. C'est à dire qu'on favorise beaucoup plus des véhicules [placements, NDLR] qui sont ceux d'épargnants passifs, plutôt que celles et ceux qui décident d'investir. [Il faut traiter ce problème] en le réformant. [...] L'ISF englobe des catégories d'actifs qui n'ont pas grand chose à voir ensemble. [Il ne faut] pas prendre dans l'ISF la même base pour tous les actifs. [...] Quand on regarde ce que font les économies qui ont l'investissement productif chevillé au corps, elles ont une taxation qui est beaucoup plus large, parfois beaucoup plus dure sur l'immobilier. Et elles ont une taxation beaucoup plus faible sur le capital productif* ». C'est le modèle vers lequel il entend tendre. M. Macron a également considéré que le contexte n'était pas favorable pour supprimer l'ISF.

**M. Macron** : « *Si on arrive devant les gens dans le contexte politique et social qu'on connaît en leur disant "j'ai une bonne idée, ce matin, on va supprimer ou réformer l'ISF" [...] à mon avis ça ne va pas plaire à tout le monde* ». **Le Figaro** conclut en remarquant : « *En mai dernier, Médiapart révélait que le ministre de l'Economie devait s'acquitter de l'ISF suite à une réévaluation de son patrimoine* ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/06/23/97002-20160623FILWWW00154-macron-une-reforme-de-l-isf-est-necessaire.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 23/06/2016, avec AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Prime Now : le service de livraison d'Amazon qui inquiète la mairie de Paris

Le 16/06/16, Amazon a lancé un service de livraison dans l'heure intitulé « Prime Now ». Ce service, après avoir été expérimenté aux Etats-Unis en 2014, est désormais disponible à Paris. Le 19/06/16, la mairie de Paris a publié un communiqué de presse, dans lequel elle exprime ses inquiétudes. **La mairie de Paris** craint en effet une concurrence déloyale vis-à-vis des commerçants de la capitale : « *Alors que cette opération est susceptible de déstabiliser gravement les équilibres commerciaux parisiens, cette grande entreprise américaine n'a jugé bon d'informer la Ville de Paris que quelques jours avant son lancement* ». Les clients d'Amazon peuvent avoir accès à Prime Now en adhérant au service clients Premium, ce qui, ensuite, leur permet de commander dans une large gamme de produits : culture, jouets, électronique, mais aussi produits alimentaires. **La mairie de Paris** : « *La Ville de Paris portera aussi auprès du législateur la nécessité de définir, par la loi, des garde-fous en mesure d'éviter que de tels services ne viennent à constituer une concurrence déloyale à l'égard des commerçants et des artisans* ». **La Tribune** : « *La municipalité demande également à ce que les procédures d'autorisation des maires sur l'installation de surfaces commerciales et de supermarchés puissent s'appliquer à des centres comme celui d'Amazon dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement* ». Autre aspect qui gêne la municipalité : la pollution engendrée par les véhicules et l'activité de cet entrepôt où Amazon stocke ses produits. D'après elle, l'entrepôt sera le point de départ de nombreux véhicules de livraison qui circuleront dans Paris. Enfin, la mairie a tenu à préciser qu'elle ferait preuve de vigilance quant à la politique de ressources humaines menée par Amazon.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/prime-now-le-service-de-livraison-d-amazon-qui-inquiete-la-mairie-de-paris-580733.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160621](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/prime-now-le-service-de-livraison-d-amazon-qui-inquiete-la-mairie-de-paris-580733.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160621)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 21/06/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● La Poste : moins d'un départ sur deux remplacé en 2015

Le 21/06/16, le bilan social de La Poste indiquait que 7 302 postes avaient été supprimés en 2015. Et que seuls 40 % des départs avaient été remplacés. Ainsi, ont été recensés fin 2015 224 045 employés, contre 231 347 en 2014 (- 3,1 %, après une baisse de 3 % des effectifs entre 2013 et 2014). **Philippe Wahl**, patron de La Poste, avait prévenu qu'après les 15 000 embauches qui avaient eu lieu entre 2012 et 2014, un « *coup de frein* » devait être mis en œuvre. On notera que le taux d'absentéisme pour maladie est passé de 6,37 % en 2014 à 6,65 % en 2015. Le nombre de jours d'absences cumulées s'élève à 2,903 millions pour les

personnels ayant le statut de fonctionnaires, et à 3,379 millions pour les salariés en CDI, sous statut de droit privé. Le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt est aussi en légère augmentation, il passe de 9 507 à 9 632, alors qu'il était en baisse continue depuis ces trois dernières années. Les accidents les plus nombreux sont liés à la circulation, aux chutes et à la manutention. **Les réactions syndicales.** Pour la **CGT**, premier syndicat à La Poste, il y a là « *un bilan social 2015 catastrophique* ». **SUD** (3e syndicat après la CFDT) qualifie ces résultats d' « *affligeants, [...] à l'image [des] services [de La Poste] qui ploient sous les coups d'une stratégie qui n'a que faire de l'intérêt général* ». Avant de dénoncer une « *violence sociale* » et de poser la question de la responsabilité de l'État-tutelle et des dirigeants de La Poste que le syndicat « *met en garde sur les conséquences de leurs actes* ». CGT et SUD pointent conjointement du doigt le fait que La Poste a perçu « *318 millions d'euros au titre du Crédit Investissement Compétitivité Emploi (CICE) pour l'exercice 2015, [et] près de un milliard [depuis trois ans, un] dispositif coûteux, [qui] ne génère aucun emploi et ne préserve même pas ceux existants* ». **La direction** a répondu que sur 7 302 postes en moins pour la maison-mère, plus de 1 500 sont « *des départs temporaires* » (mobilités internes, congés sabbatiques, sans solde, parentaux..., etc.) et « *qu'en dépit d'une conjoncture difficile, La Poste reste l'un des plus importants recruteurs français, [avec] 8 056 nouveaux collaborateurs recrutés en CDI en France en 2015 [par le groupe]* ». Sur l'absentéisme, la direction a déclaré que son « *niveau élevé [correspond] malheureusement à la tendance observée dans plusieurs entreprises, [qu'il] reflète en grande partie l'évolution de la moyenne d'âge des postiers [et] porte notamment sur des absences longues* ». **La CGT** dénonce également une « *augmentation de près de 50 % de l'intérim entre 2014 et 2015, utilisé majoritairement dans le secteur courrier/colis [et] une moyenne des CDD représentant 5 % des effectifs, [soit] 19 824 CDD [en 2015]. [...] Une gestion inquiétante, [alors que] 27,3 % des effectifs ont plus de 55 ans* ». Autre aspect que la CGT réproouve : les inégalités entre hommes et femmes : 55,5 % de postiers perçoivent un salaire inférieur à 1 800 euros nets par mois (hors primes variables et cotisations sociales), dont plus de la moitié, soit « *29,5 %, sont des femmes* ». Dernier point contre lequel le syndicat s'insurge : « *Les 10 rémunérations les plus élevées [du groupe] qui se partagent plus de 4 millions d'euros, soit une moyenne de 440 000 euros par an* ». Réponse de **la direction**, qui ne fournit toutefois pas de chiffres : « *[Ces rémunérations] ont baissé entre 2014 et 2015* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20160621.CHA0903/la-poste-moins-d-un-depart-sur-deux-remplace-en-2015.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160621](http://www.challenges.fr/entreprise/20160621.CHA0903/la-poste-moins-d-un-depart-sur-deux-remplace-en-2015.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160621)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 21/06/2016, avec AFP)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

### ● Nouvelle baisse du chômage à Paris au mois de mai

Le nombre de demandeurs d'emploi, pour le mois de mai, s'établit dans la capitale à 132 060 en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité (- 0,6 % sur un mois, soit - 780 personnes ; - 2,1 % sur les trois derniers mois ; - 2,6 % sur un an. A titre de comparaison, les chiffres pour l'ensemble de l'Île-de-France : - 0,3 % sur un mois, - 2,1 % sur trois mois, - 1 % sur un an. Si l'on additionne toutes les catégories (A + B et C, ces deux dernières comptabilisant les demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite), le nombre de chômeurs s'établit à 198 730 (+ 0,3 % sur un mois, soit + 560 personnes ; - 0,9 % sur trois mois ; - 0,8 % sur un an). Les chiffres pour l'ensemble de l'Île-de-France : + 0,4 % sur un mois, - 0,7 % sur trois mois, + 0,8 % sur un an.

[http://www.leparisien.fr/paris-75004/nouvelle-baisse-du-chomage-a-paris-au-mois-de-mai-24-06-2016-5910941.php#xtor=EREC-1481423604----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/paris-75004/nouvelle-baisse-du-chomage-a-paris-au-mois-de-mai-24-06-2016-5910941.php#xtor=EREC-1481423604----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 24/06/2016)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le chômage continue à baisser dans les Hauts-de-Seine en avril

Le nombre de demandeurs d'emploi, pour le mois de mai, s'établit dans les Hauts-de-Seine à 79 800 (- 0,3 % par rapport à avril 16, soit - 260 chômeurs, - 3 % sur trois mois, - 2,1 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/le-chomage-continue-a-baisser-dans-les-hauts-de-seine-en-avril-24-06-2016-5910981.php#xtor=EREC-1481423605----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/le-chomage-continue-a-baisser-dans-les-hauts-de-seine-en-avril-24-06-2016-5910981.php#xtor=EREC-1481423605----)



(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 24/06/2016)

### ● Le chômage repart à la hausse dans les Yvelines

Le nombre de demandeurs d'emploi, pour le mois de mai, s'établit dans Les Yvelines à 92 820, toutes catégories confondues, soit A, B et C (+ 0,6 %, soit + 540 demandeurs d'emploi ; + 3,5 % sur un an). On notera que le nombre de chômeurs en catégorie A (sans aucune activité) est en baisse (- 0,2 %, soit - 120 demandeurs d'emploi). En tout, cela représente 64 300 personnes.

[@1">http://www.leparisien.fr/ablis-78660/le-chomage-repart-a-la-hausse-dans-les-yvelines-24-06-2016-5910983.php#xtor=EREC-1481423601----"Default\\_value">@1](http://www.leparisien.fr/ablis-78660/le-chomage-repart-a-la-hausse-dans-les-yvelines-24-06-2016-5910983.php#xtor=EREC-1481423601----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 24/06/2016)

### ● Essonne : 85 610 demandeurs d'emploi en mai 2016

Le nombre de demandeurs d'emploi, pour le mois de mai, s'établit dans l'Essonne à 85 610, toutes catégories confondues, A, B et C (+ 0,7 % sur un mois, soit + 580 demandeurs d'emploi ; - 0,4 % sur trois mois ; + 2,7 % sur un an). Le nombre de chômeurs en catégorie A est de 58 540 personnes (+ 0,2 % sur un mois, soit + 90 demandeurs d'emploi ; - 2 % sur trois mois, + 1,4 % sur un an).

[@1">http://www.leparisien.fr/abbeville-la-riviere-91150/essonne-85-610-demandeurs-d-emploi-en-mai-2016-24-06-2016-5911213.php#xtor=EREC-1481423488----"Default\\_value">@1](http://www.leparisien.fr/abbeville-la-riviere-91150/essonne-85-610-demandeurs-d-emploi-en-mai-2016-24-06-2016-5911213.php#xtor=EREC-1481423488----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 24/06/2016)

### ● Val-de-Marne : 60 demandeurs d'emploi en moins en un mois

Le nombre de demandeurs d'emploi, pour le mois de mai, s'établit dans le Val-de-Marne à 75 030 (- 0,1 %, soit - 60 demandeurs d'emploi ; - 2 % sur trois mois ; - 0,6 % sur un an). Par tranche d'âge, en mai 2016, le nombre de demandeurs d'emploi dans le Val-de-Marne est en baisse pour les plus jeunes, soit **01**)- Les moins de 25 ans : - 0,4 %, - 4,1 % sur trois mois, - 8,7 % sur un an ; **02**)- Les 25-49 ans : - 0,4 %, - 2,2 % sur trois mois, - 1,4 % sur un an. Les 50 ans et plus sont plutôt, eux, à la hausse : + 0,8 %, - 0,4 % sur trois mois, + 5,7 % sur un an).

[@1">http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-60-demandeurs-d-emploi-en-moins-en-un-mois-24-06-2016-5911247.php#xtor=EREC-1481423489----"Default\\_value">@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-60-demandeurs-d-emploi-en-moins-en-un-mois-24-06-2016-5911247.php#xtor=EREC-1481423489----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 24/06/2016)

### ● Seine-et-Marne : le chômage a reculé légèrement en mai

Le nombre de demandeurs d'emploi, pour le mois de mai, est en légère baisse en Seine-et-Marne (- 0,4 %, soit - 270 demandeurs d'emploi ; - 2,1 % sur trois mois en catégorie A). Les jeunes principalement bénéficient de cette évolution ; ils connaissent une baisse de 7,1 % sur un an en catégorie A.

[@1">http://www.leparisien.fr/melun-77000/emploi-le-chomage-a-recule-legerement-en-mai-24-06-2016-5911163.php#xtor=EREC-1481423602----"Default\\_value">@1](http://www.leparisien.fr/melun-77000/emploi-le-chomage-a-recule-legerement-en-mai-24-06-2016-5911163.php#xtor=EREC-1481423602----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 24/06/2016)

### ● 210 chômeurs de moins en Seine-Saint-Denis

Le nombre de demandeurs d'emploi, pour le mois de mai, s'établit en Seine-Saint-Denis à 120 000 en catégorie A (- 0,2 %, soit - 210 demandeurs d'emploi ; - 1,3 % sur un an). Toutes catégories confondues, A, B et C, on arrive à une hausse de 0,4 % (+ 164 160 demandeurs d'emploi).

[@1">http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/210-chomeurs-de-moins-en-seine-saint-denis-24-06-2016-5911295.php#xtor=EREC-1481423606----"Default\\_value">@1](http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/210-chomeurs-de-moins-en-seine-saint-denis-24-06-2016-5911295.php#xtor=EREC-1481423606----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 24/06/2016)

[Retour au sommaire](#)

### ● Val-d'Oise : hausse du chômage de 0,4 % en mai

Le nombre de demandeurs d'emploi, pour le mois de mai, s'établit dans le Val-d'Oise à 101 130 en catégories A, B et C (+ 0,4 %, soit + 410 demandeurs d'emploi ; + 1,2 % sur un an). La catégorie des moins de 25 ans a subi la plus forte hausse (+ 1,1 % en un mois, soit + 12 400 chômeurs) ; elle est cependant, et paradoxalement, celle qui a enregistré la plus forte baisse par rapport à mai 2015 (- 6,3 %).

[@1">http://www.leparisien.fr/ableiges-95450/val-d-oise-hausse-du-chomage-de-0-4-en-mai-24-06-2016-5911095.php#xtor=EREC-1481423529----"Default\\_value">@1](http://www.leparisien.fr/ableiges-95450/val-d-oise-hausse-du-chomage-de-0-4-en-mai-24-06-2016-5911095.php#xtor=EREC-1481423529----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 24/06/2016)

## LA VIE DES REGIONS

### ● La région Ile-de-France veut aider les TPE et les PME à se financer

Le 16/06/16, la région Ile-de-France a voté plusieurs mesures en faveur des entreprises : guichet unique pour le dépôt des dossiers, aides simplifiées, fonds de garantie renforcé, prêt pour soutenir les TPE... Plusieurs structures seront là pour aider les entreprises : PM'Up pour les PME, TP'Up pour les TPE, Innov'Up pour les start-up et Back'Up pour les entreprises en difficultés. **Valérie Péresse**, présidente Les Républicains (LR) de la région : « *[La politique d'aide aux entreprises de la mandature socialiste précédente] était trop rigide. [...] Avant il y avait une dizaine d'aides, avec des critères restrictifs. Il fallait un choc de simplification régional* ». Pour **Jérôme Chartier**, LR, il s'agit de soutenir « *toutes les entreprises, sans aucune critérisation pour aucune des aides. [...] C'est simple, clair et précis, toutes les entreprises vont pouvoir faire des dossiers. [...] [Les entreprises déposeront leur dossier de demande d'aides via] un guichet unique, [un dispositif] lisible, facile d'accès et rapide* ». **D'autres mesures votées par le Conseil régional : 01)-** Le renforcement d'un fonds régional de garantie dont le but est d'aider les entreprises à obtenir un prêt, en l'élargissant « *aux PME de grandes tailles* ». Seront également inclus des secteurs d'activités qui ne pouvaient jusqu'à présent y prétendre : l'énergie, la défense et la publicité. **02)-** La mise en place d'un prêt qui devrait permettre, annuellement, à 1 000 petites entreprises en pleine croissance de se développer. Montant des prêts prévus : entre 10 000 et 50 000 euros. **Les réactions. Le Front de Gauche** a regretté l'élargissement des aides « *aux grandes entreprises, qui bénéficient déjà des largesses de l'Etat* ». Pour lui, ces aides devraient être conditionnées à des démarches sur la Responsabilité sociale et environnementale (RSE). Il a été rejoint sur ce point par **le Parti socialiste** ; le PS a aussi demandé une évaluation régulière des dispositifs d'aide. **Les écologistes** (EELV) ont fait part de leur opposition à l'inclusion des secteurs de l'armement et de la publicité dans les dispositifs d'aide, tout en pointant du doigt « *des risques de saupoudrage de certaines aides, si les grandes entreprises qui ont des besoins plus importants, sont intégrées dans le dispositif* ». De son côté, **le FN** a considéré qu'il n'y avait là qu'une opération de communication et a regretté une délibération « *réduite à la portion congrue* ».

[http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/la-region-ile-de-france-veut-aider-les-tpe-et-les-pme-a-se-financer\\_1803078.html](http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/la-region-ile-de-france-veut-aider-les-tpe-et-les-pme-a-se-financer_1803078.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 16/06/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

## LIVRES / REVUES DIVERSES

### ● FCGA : "Activité et tendances 2015", L'activité des TPE en 2015 par la Fédération des centres de gestion agréés

En juin 2016 est parue la 20<sup>ème</sup> édition de la grande étude annuelle « *Activité et Tendances* ». Elle a été réalisée par la FCGA. L'étude dresse le bilan de l'activité économique des TPE en 2015. En moyenne, et toutes professions confondues, le chiffre d'affaires des TPE est en recul de 1,7 % (contre - 3,2 % en 2014). Seules 2 des 26 professions présentent des chiffres d'affaires au-dessus de zéro : **01)-** Les détaillants en fruits et légumes (+ 2,5 %) ; **02)-** Les fleuristes (+ 0,4 %). **Les secteurs qui améliorent relativement leurs performances par rapport à 2014, mais restent toutefois dans une tendance négative.** Ils sont au nombre de 5 (sur un total de 8) : **01)-** Artisanat du bâtiment (- 2,7 %, contre -7,5 % en 2014) ; **02)-** Equipement de la maison (- 0,2 %, contre - 4,5 %) ; **03)-** Café-hôtellerie-restauration (- 0,8 %, contre - 1,3 %) ; **04)-** Métiers de la santé (- 1,0 %, contre - 1,3 %) ; **05)-** Equipement de la personne (- 3,4 %, contre - 3,8 %). **Les secteurs qui présentent un chiffre d'affaires en recul par rapport à celui réalisé en 2014.** Ils sont au nombre de trois : **01)-** Vente et réparation automobile (- 2,8 %, contre - 1,5 %) ; **02)-** Commerce de détail alimentaire (- 0,8 %, contre + 0,2 %) ; **03)-** Beauté-esthétique (- 0,4 %, contre - 0,1 %). **La FCGA** : « *Cette dernière édition du recueil "Activité et Tendances" analyse l'évolution du chiffre d'affaires en 2015, de 26 professions issues de 8*

*grands secteurs d'activité. Les chiffres clés d'un échantillon représentatif de 17 000 TPE ont été finement étudiés pour les besoins de cette étude. Ces petites entreprises, en majorité individuelles, sont toutes membres d'un centre de gestion agréé. 70 CGA appartenant à notre réseau ont participé activement à la collecte des données ».*

→ **L'étude dans son intégralité :**

<http://www.fcga.fr/2016/06/activite-et-tendances-2015/>

(Source : [www.fcga.fr](http://www.fcga.fr), juin 2016)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)